

Clauses communes

- Grille de salaires minimaux Emplois techniques
- Grille de salaires minimaux Emplois administratifs et commerciaux

En application du Titre VI
Grilles des emplois – Classification – Salaires

(*) Les régisseurs(euses) sont répertoriés en doublon dans la filière régie et dans les filières plateau, son et lumière.

(**) La filière infrastructure du spectacle répertorie des emplois techniques liés au spectacle mais non spécifiques au secteur.

(***) Sous certaines conditions précisées dans l'annexe 1 "Exploitant de lieux, producteurs ou diffuseurs de spectacles dramatiques, lyriques, chorégraphiques et de musique classique", le régisseur général peut se voir appliquer les minima de la catégorie Cadre Groupe 3.

Emplois administratifs et commerciaux					
NIVEAUX DE QUALIFICATION	FILIÈRE GESTION DE CULTURE	FILIÈRE CREATION - PRODUCTION	FILIÈRE ACCUEIL - COMMERCIALISATION COMMUNICATION (1)	Salaire brut minima pour un horaire mensuel de 151 h 67	
Cadres Groupe 1	Directeur(trice) Général(e), Directeur(trice) Directeur(trice) délégué(e)	Directeur(trice) artistique Directeur(trice) musical(e)		3631,85	
	Administrateur(trice) Général(e), Secrétaire Général(e)				
	Directeur(trice) Administratif(ive) & Financier(ière)				
Cadres Groupe 2	Directeur(trice) adjoint(e)	Directeur(trice) de Production	Directeur(trice) de communication et/ou relations publiques	Échelon 1	2875,78
	Administrateur(trice)	Directeur(trice) artistique de la production	Directeur(trice) commercial(e)	Échelon 2	2994,39
	Directeur(trice) ressources humaines	Directeur(trice) musical(e) de la production		Échelon 3	3113,05
	Directeur(trice) de salle de cabarets	Administrateur(trice) de production		Échelon 4	3231,68
	Responsable Administratif(ve) et Financier(ière)	Administrateur(trice) de tournées		Échelon 5	3350,32
Cadres Groupe 3		Administrateur(trice) de diffusion			
	Chef Comptable	Conseiller(ière) artistique	Cadre commercial(e)	Échelon 1	2522,52
	Administrateur(trice) délégué(e)			Échelon 2	2641,18
				Échelon 3	2759,81
				Échelon 4	2878,44
Agents de maitrise				Échelon 5	2997,06
	Comptable principal(e)	Programmateu(r)trice	Responsable Relations Presse et/ou Communication	Échelon 1	2130,59
	Comptable unique	Coordinateu(r)trice	Attaché(e) de presse, Attaché aux relations publiques	Échelon 2	2207,70
	Responsable administratif(ve)	Chargé(e) de production	Responsable billetterie	Échelon 3	2290,74
	Secrétaire de direction	Chargé(e) de diffusion	Gestionnaire de billetterie	Échelon 4	2358,38
Employés Qualifiés	Assistant(e) de Direction	Répétiteu(r)trice	Responsable contrôle et accueil	Échelon 5	2427,19
	Webmaster		Responsable commercialisation		
Employés Qualifiés	Comptable	Collaborateur(trice) artistique	Chef contrôleur(euse)	Échelon 1	1935,42
	Secrétaire comptable	du (de la) chorégraphe	Chargé(e) de commercialisation	Échelon 2	1983,39
		du (de la) directeur(trice) musical(e)	Responsable Placement	Échelon 3	2040,61
		du (de la) metteur(se) en scène		Échelon 4	2090,01
		Copiste		Échelon 5	2151,70
Employés Qualifiés		Attaché(e) de production, attaché(e) de diffusion			
		Souffleur(euse)			
Employés Qualifiés	Aide-Comptable (saisie d'écritures, classement, rapprochement bancaire)		Chargé(e) de réservation	Échelon 1	1872,02
			Attaché(e) à l'accueil	Échelon 2	1887,02
	Secrétaire			Échelon 3	1924,35
	Assistant(e) administratif(ve)			Échelon 4	1926,63
	Agent(e) informatique			Échelon 5	1960,45
Employés	Employé(e) de bureau	Coursier(ière)	Caissier(ière)/ Caissier(ière) de location	Échelon 1	1867,02
	Standardiste		Contrôleur(euse)/Agent(e) de contrôle et d'accueil	Échelon 2	1872,02
	Agent(e) d'entretien/maintenance		Agent(e) de vestiaire et d'accueil/Hôte(esse), Hôte(esse) d'accueil	Échelon 3	1877,02
	Gardien(ne) théâtre et lieu de spectacle		Agent(e) de placement et d'accueil	Échelon 4	1882,02
			Vendeur(euse) de produits dérivés	Échelon 5	1887,02
Employés			Agent(e) de billetterie et d'accueil		
			Distributeur(trice) tracteur(euse), afficheur(euse)		
			Employé(e) de catering		

Échelon 1 = Salariés présents dans l'entreprise et dans la fonction depuis moins de 5 ans
Échelon 2 = Salariés présents dans l'entreprise et dans la fonction depuis plus de 5 ans
Échelon 3 = Salariés présents dans l'entreprise et dans la fonction depuis plus de 10 ans
Échelon 4 = Salariés présents dans l'entreprise et dans la fonction depuis plus de 15 ans
Échelon 5 = Salariés présents dans l'entreprise et dans la fonction depuis plus de 20 ans

(1) Les personnels d'accueil rémunérés au pourboire ne sont pas visés par la notion d'échelon prévue par cette grille
En cas de changement de niveaux de qualification, le salaire minimum applicable correspond à l'échelon 2.